

Du sur mesure pour les PME



De gauche à droite : Bruno Daix, gérant de Zymovert, Guillaume Mabit, responsable hygiène qualité sécurité et environnement (HQSE) chez Biogénie, Claire Robillard, vice-présidente du Conseil général de l'Essonne en charge du développement durable et solidaire et de l'écologie, Rémi Lebon, directeur du garage Citroën du Viaduc à Limours, Pascal Lavollée, responsable sécurité et environnement chez Structil, enfin, Gérard Huot, le président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, à l'initiative du dispositif 123 Environnement.

« C'est un avantage concurrentiel pour vous faire mieux connaître et reconnaître de vos clients », affirme Gérard Huot, le président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCIE). Il y a un peu plus de deux ans, la Chambre consulaire lançait le dispositif 123 Environnement. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement par étapes adapté aux petites et moyennes entreprises (PME) qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de management environnemental. Objectif

final : décrocher la certification Iso 14001 (et/ou l'enregistrement EMAS).

Judi 16 octobre, à l'occasion de sa journée environnement et développement durable, la CCIE a remis cette certification à quatre entreprises de l'Essonne qui ont suivi la démarche 123 Environnement. Zymovert, Biogénie, Structil et le garage Citroën de Limours sont ainsi les quatre premières à avoir franchi les trois étapes vers la certification Iso 14001. Actuellement, une vingtaine de PME du département sont engagées dans le processus.

L'approche progressive du dispositif 123 Environnement est particulièrement adaptée aux PME-PMI. En effet, elles n'ont souvent ni le temps, ni l'argent, de s'y consacrer pleinement en un temps réduit. En adhérant au processus, elle dispose pour ainsi dire de tout leur temps. Mais, dans la pratique, on s'aperçoit que beaucoup s'engagent, sans toujours le savoir, dans un cercle vertueux. Plus de 35 % des entreprises inscrites dans la démarche changent de niveau en un an seulement.

Le niveau 1 correspond en un

état des lieux des sources de pollution de l'entreprise. Un plan d'action prioritaire est alors défini. Jusqu'à l'obtention de ce niveau, la CCIE se propose d'accompagner les entreprises gratuitement. Ensuite, même si elles continuent de progresser à leur rythme, elles restent suivies et conseillées. A chaque niveau, un expert indépendant devra valider l'étape. Compter entre 500 et 1 000 euros (HT) en fonction du niveau visé et de la taille de l'entreprise. Dès le niveau 2, le temps de l'action est venu.

■ O.F.

• www.123environnement.fr